

Ouverture d'une enquête publique préalable au projet de modification du plan de sauvegarde et de mise en valeur de Dole (PSMV)

1- Description du projet :

La communauté d'agglomération du Grand Dole sollicite une enquête publique, portant sur la modification du plan de sauvegarde et de mise en valeur de Dole.

2- Personne responsable du projet :

Toute information relative au projet peut être demandée auprès de Madame Orianne SERETTE (0384797946).

3- Durée et périmètre de l'enquête publique :

L'enquête publique se déroulera pendant 33 jours consécutifs soit **du 13 mai 2024 à 10H00 au 14 juin 2024 à 16h30**, à la communauté d'agglomération du Grand Dole, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

4- Désignation du commissaire d'enquêteur :

Par décision du tribunal administratif de Besançon, du 18 janvier 2024, Monsieur Patrice Brun, est désigné commissaire enquêteur.

5- Lieux où le public peut consulter le dossier d'enquête :

Pendant toute la durée de l'enquête, un exemplaire du dossier papier avec notamment les informations environnementales sera consultable à la communauté d'agglomération du Grand Dole, ainsi que :

- sous format papier à la préfecture du Jura – Bureau de la réglementation générale des associations et des élections – uniquement sur rendez-vous (03.84.86.85.57).
- sur le site internet de la préfecture : <https://www.jura.gouv.fr> , rubrique : Accueil > Publications > Annonces & avis > Enquêtes publiques > Divers > PSMV Dole
- sur un poste informatique à la préfecture du Jura – Bureau de la réglementation générale, des associations et des élections uniquement sur rendez-vous : 03 84 86 85 57.

6- Modalités selon lesquelles le public peut présenter ses observations et propositions :

Pendant toute la durée de l'enquête publique, toute personne intéressée peut formuler ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur ouvert à cet effet à la communauté d'agglomération précitée ;
- par courrier au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : Communauté d'agglomération du Grand Dole, 19 place de l'Europe, 39100 Dole ; à l'attention du commissaire enquêteur ;
- soit directement auprès du commissaire-enquêteur qui se tiendra à la disposition du public, à la communauté d'agglomération du Grand Dole, aux jours et heures cités ci-dessous ;
- par mail au BRGAE à l'adresse suivante: pref-enquetespubliques@jura.gouv.fr en précisant en objet : « Enquête publique - Modification du plan de sauvegarde », celles-ci seront annexées au registre d'enquête, et également publiées sur le site internet de la préfecture du Jura : <https://www.jura.gouv.fr>

7- Permanences du commissaire-enquêteur :

Le commissaire enquêteur se tient à la disposition du public à la communauté d'agglomération du Grand Dole :

- le 13 mai 2024 de 10H00 à 12H00
- le 17 mai 2024 de 15H30 à 17H30
- le 27 mai 2024 de 9H30 à 11H30
- le 1er juin 2024 de 9H30 à 11H30
- le 14 juin 2024 de 14H30 à 16H30

8- Disponibilité du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur:

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- à la préfecture du Jura – BRGAE ;
- communauté d'agglomération du Grand Dole ;
- sur le site internet des services de l'État dans le Jura.